

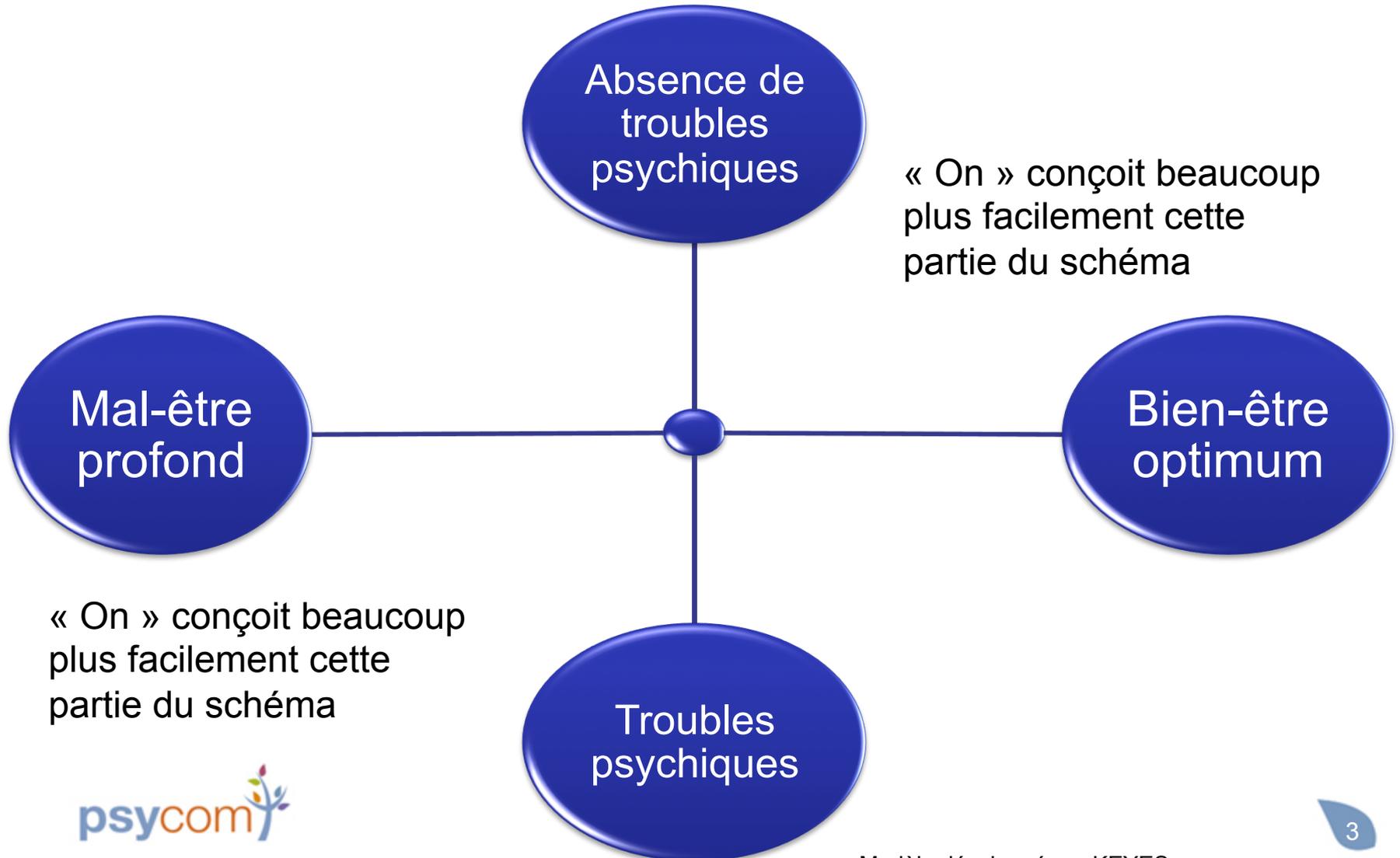
« Pour une prise en compte de la santé mentale des habitants des quartiers prioritaires de la ville? »

Sophie Arfeuillère – Psycom



La santé mentale, c'est quoi ?

Continuum de la santé mentale



Lien vers le clip vidéo Cosmos mental

https://youtu.be/Ne_KHiLdvZo

Zoom sur les planètes « ressources » :

Les facteurs de protection et les axes pour agir

Renforcer les compétences psycho-sociales

- Travailler sur l'estime de soi
 - Comprendre ses émotions
 - Encourager la participation
- = Aide au développement personnel**

Favoriser le dialogue social

- Accès aux loisirs
 - Ouverture à la culture
 - Développement des espaces collaboratifs
- = Rompre l'isolement social**

Lutter contre les déterminants structurels

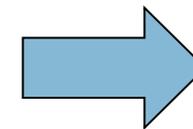
- Politique d'accès et de maintien au logement
 - Aide aux populations précarisées
 - Lutter contre les discriminations
 - Valoriser les droits des usagers
- = Favoriser un système juste et respectueux**

Agir pour les populations à risque

- Prévention de la maltraitance
 - Aide à l'enfance
 - Aide à la parentalité
 - Prévention des risques psycho-sociaux
- = Soutenir les populations vulnérables**

Améliorer l'accès aux soins

- Dépistage précoce
 - Organisation optimum de l'accès aux soins
- = Soigner efficacement**



Des enjeux de santé publique

Les déterminants de la santé mentale...?

En actions...

Intervention précoce
Petite enfance

Prg de lutte
contre
les discriminations

Accompagnement
pers. âgées isolées

L'environnement
social (isolement / entourage)

Le contexte socio-
économique (Chômage/
emploi/bénévolat)

L'accès socioculturel
(culture/lieu de vie/dynamique
locale...)

Le contexte politique
(sécurité/insécurité ; égalité/
inégalités)

L'environnement de
vie (logement/conditions de vie/
santé physique...)

Prévention stress
travail

Prg dvt
communautaires

...

Prg à l'attention
Groupes vulnérables

Politique de
logement

Prévention
violences



Contact

Psycom
11, rue Cabanis
75014 Paris
www.psycom.org
contact@psycom.org

Atelier 2

« Dé-Stigmatisation / Information »

Des repères aux critères : 6 critères d'évaluation qualitative d'actions de lutte contre la stigmatisation

6 Critères basés sur la littérature internationale :

Critère 1 : Participation de personnes directement concernées par des troubles psychiques

Des personnes directement concernées par des troubles psychiques participent à la construction et à la réalisation de l'action. L'action permet de rencontrer et d'échanger avec des personnes directement concernées.

Critère 2 : Promotion des droits des personnes concernées par des troubles psychiques

L'action permet de s'informer sur les droits généraux ou spécifiques des personnes concernées, de s'approprier ses droits ou de défendre ses droits.

Critère 3 : Information sur les troubles psychiques ET les parcours de rétablissement

L'action apporte une information sur les troubles psychiques ET sur l'importance d'une prise en compte globale des besoins de la personne afin de favoriser son rétablissement (soins, accompagnement social, soutien social, entraide, accès au travail, à l'emploi, au logement, aux loisirs, respect des droits, etc.)

Critère 4 : Partenariat de proximité territoriale

L'action est co-construite et réalisée par plusieurs partenaires agissant au niveau local (ex : CLSM, Collectif SISIM, Atelier santé ville, associations de patients, services de soins et sociaux, médiathèques, cinémas, mairies, lycées, etc.)

Critère 5 : Définition d'un public ciblé

L'action s'adresse à un public explicitement identifié (ex : jeunes, personnes âgées, élu.es, journalistes, etc.)

Critère 6 : Impact médiatique de l'action (TV, radio, presse écrite et web, réseaux sociaux)

L'action est relayée par un ou plusieurs media, au niveau local, régional ou national.